

الرقم	الموضوع <i>Violence basée sur le genre</i>		مركز المرأة العربية للتدريب والبحوث 
البلد <i>Maroc</i>	موقع الواب :	المصدر : <i>Le Matin</i>	
العدد و [ص]:	التاريخ <i>2012-03-19</i>		

Suicide d'Amina L'article 475 incriminé

Un sit-in a été organisé samedi dernier à Rabat pour protester contre la mort d'Amina.
Partager

Le suicide de la jeune Amina Filali continue de susciter une vague de colère et de protestation. La jeune fille de 16 ans qui s'est donné la mort, il y a une semaine dans sa ville natale Larache après avoir ingurgité de la mort au rat, n'a pas laissé de marbre l'opinion publique ni d'ailleurs la société civile. Samedi dernier, plus de 1000 femmes se sont rassemblées devant le Parlement pour condamner la cause qui était à l'origine du suicide de la jeune fille. L'histoire, pour rappel, remonte au début de l'année 2011, lorsque les parents d'Amina, avec le consentement du juge, l'avaient forcée à épouser l'homme qui l'a violée. Six mois après, n'ayant pas pu supporter encore davantage cette situation sordide, la victime se donna la mort. La nouvelle tombe comme un couperet.

Depuis l'annonce de l'information, les médias internationaux et nationaux se sont saisis de l'affaire et n'ont cessé d'en relater les faits. La société civile pour sa part ne tarda pas à réagir, d'abord dans son lieu de naissance Larache qui a connu l'organisation d'un sit-in, jeudi dernier, ayant rassemblé plus de 300 individus, ensuite à Rabat. Les manifestants composés des membres de la famille de la défunte, mais aussi de militantes associatives et de citoyens, étaient venus dénoncer, certes, la mort tragique d'Amina, mais surtout l'absurdité de la loi 475 du Code pénal qui accorde au violeur «le privilège du choix» : purger 5 années de prison ou d'épouser sa victime. «C'est une honte», crie la présidente de l'association «Ne touche pas à mon enfant» Najat Anouar. «Cette loi encourage davantage les violeurs à commettre de tels forfaits puisqu'ils peuvent facilement esquiver la peine de prison sous réserve d'accepter d'épouser leurs victimes. La législation n'aide pas à changer les mœurs. La femme est toujours conçue comme un objet et la justice traîne à punir sévèrement les coupables. Il est temps de changer cette triste réalité», se désole la présidente.

Le feu aux poudres

Si le gouvernement s'est montré sensible à la mort de la jeune fille en condamnant vivement ce drame lors de la réunion du conseil de gouvernement tenue jeudi (le ministre de la Communication Mustapha El Khalfi avait même déclaré que le viol de la fille appelait à une étude approfondie des possibilités d'aggravation des peines citées dans l'article 475), la

réaction du ministre de la Justice, Mustapha Rmid, largement diffusée par les médias vendredi dernier, a mis le feu aux poudres.

Le chef de ce département avait déclaré que la jeune Amina n'était pas victime d'un viol, mais qu'elle était en relation avec un amant qui a conduit à la perte de sa virginité.

«L'amant a été poursuivi parce que la fille était mineure et c'est en consentement mutuel avec les parents que ce mariage a été conclu», avait déclaré le ministre de la Justice. Une position qui a soulevé une vague de protestations sans précédent dans les rangs des associations. «Ce qui est arrivé à Amina est injustifiable. Il doit nous interpeller tous et en premier lieu le gouvernement qui doit se pencher immédiatement sur la révision de l'article 20 du Code de la famille et l'article 475 du Code pénal afin de permettre à la femme de jouir des droits que la nouvelle Constitution lui a accordés», s'exclame Najat Anouar. Le réseau «Anarouz», un collectif d'ONG dont le siège social est basé à Rabat a appelé pour sa part à la mise en place de nouveaux instruments pour prendre en charge les filles victimes de viol et la réforme immédiate des lois qui renforcent la discrimination à l'égard des femmes.

Une semaine après la mort d'Amina, le débat fait rage au sein de la société civile sur la nécessité de réviser l'âge de mariage des mineurs. Les ONG promettent de ne pas baisser les bras afin que le cas d'Amina ne reste pas une affaire isolée...

Amina dévoile la réalité marocaine

Amina avait été violée par un homme de 10 ans plus âgé qu'elle, alors qu'elle avait à peine 15 ans. Afin de préserver l'honneur de la famille, le mariage d'Amina avec son violeur avait été arrangé et approuvé par un juge. Six mois après, la jeune fille avait décidé de mettre fin à son calvaire en se suicidant. Mais le cas d'Amina n'est pas isolé. Plusieurs filles dans la même situation retrouvent le même sort en silence.

Si cette affaire a été largement médiatisée, la plupart des suicides survenus après des viols passent sous silence. Une réalité encouragée par la mentalité marocaine qui peine toujours à voir la femme autrement qu'en objet... il est temps donc de changer cette réalité et nous sommes tous concernés...

* Le réseau «Anarouz», un collectif d'ONG dont le siège social est basé à Rabat, a appelé à la mise en place de nouveaux instruments pour prendre en charge les filles victimes de viol.

Manifestation

Samedi dernier, plus de 1 000 femmes se sont rassemblées devant le Parlement pour condamner la cause qui était à l'origine du suicide de la jeune fille.